



- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Baisse des forfaits de dialyse : la FNAIR s'inquiète pour les patients

Selon plusieurs sources concordantes, la DGOS – Direction Générale de l'Offre de Soins – serait sur le point d'abaisser pour la deuxième année consécutive les forfaits de dialyse. Pour la FNAIR – Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux – cette nouvelle diminution pourrait fortement impacter la qualité de vie et de prise en charge des patients dialysés.

L'an dernier, une première baisse significative des forfaits avait déjà mis à mal l'équilibre financier des structures de dialyse, en particulier les unités dites " de proximité ". Aussi, les conséquences d'une nouvelle baisse des forfaits sans concertation (qui pourrait être annoncée par la DGOS début mars) risqueraient fort d'impacter la qualité de vie et de prise en charge des patients dialysés.

Il est en effet prévisible que les différentes structures de dialyse soient contraintes de faire des économies en diminuant leur masse salariale, qui est leur premier poste de dépenses. En première ligne, ce sont les psychologues, diététiciens, assistants sociaux, personnes en charge de l'éducation thérapeutique qui risquent d'en faire les frais. Tous ces soins dits " annexes " – et pourtant indispensables pour les personnes dialysées et recommandés par la HAS, l'Assurance maladie et le Ministère de la Santé – participent à une prise en charge globale des patients insuffisants rénaux pour rendre efficaces les traitements.

Un besoin de cohérence

Aussi, si les forfaits de dialyse venaient à nouveau à baisser, on pourrait légitimement se poser la question de la cohérence de nos autorités de tutelle. En effet, la HAS – Haute Autorité de Santé et l'Agence de la biomédecine (cf. leur évaluation médico-économique des stratégies de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique terminale en 2014), la Cour des comptes (cf. son rapport de septembre 2015) et la CNAMTS (dans son rapport " charges et produits " pour l'année 2016) ont successivement rappelé la nécessité de développer toutes les alternatives à la dialyse en centre, notamment celles qui favorisent une meilleure autonomie du patient (dialyse à domicile, dialyse péritonéale, auto-dialyse).

Comment imaginer aujourd'hui que la DGOS (qui a elle-même demandé l'évaluation médico-économique faite par la HAS) puisse faire fi de ces recommandations ? Pour la FNAIR, la question du coût de la dialyse en France doit être analysée de manière globale et la recherche d'économies ne doit pas remettre en cause la qualité de la prise en charge.

Il est aujourd'hui unanimement reconnu que l'autonomie et le choix pour le patient de sa modalité de dialyse, dans le cadre d'une décision partagée avec son médecin, sont des éléments clé de sa qualité de vie et de l'efficacité de ses traitements. S'il s'agit vraiment d'encourager et d'accompagner cette autonomie, il est grand temps que la DGOS et toutes les autorités de tutelle se donnent les moyens de leurs ambitions !